



FAQ sur la location de logements (logement civil)

Updated: Nov 2024

Question :	Réponse :
Quels sont les taux d'inoccupation des logements locatifs à Yellowknife ?	<p>Il y a très peu de logements locatifs. S'il y en a, ils comportent une ou deux chambres. Les logements partagés (colocataires) peuvent être plus faciles à trouver, mais de nombreuses personnes se disputeront souvent le même endroit.</p> <p>Les animaux de compagnie sont interdits dans la plupart des logements locatifs.</p>
Quel est le loyer moyen à Yellowknife ?	<p>Une chambre dans un logement partagé (colocataires) peut être en moyenne 1,200\$ par mois. La location d'un logement de deux chambres à coucher peut atteindre une moyenne de 2,500\$-3,000\$ par mois, en plus des services publics, et la location d'un logement de plus de trois chambres à coucher peut atteindre une moyenne de 4,000\$ par mois en plus des services publics.</p>
Quel est le coût moyen des services publics ?	<p>Cela dépendra de la taille de votre logement, de votre consommation d'électricité et du type de source de chaleur que vous utilisez. Généralement, le mazout de chauffage coûte plus cher que le propane. Assurez-vous de demander des détails au propriétaire.</p>
Y a-t-il des secteurs de la ville où il faut éviter la location de logement ?	<p>Certains quartiers ou complexes d'appartements sont moins souhaitables que d'autres en raison de l'activité excessive ou de la présence policière. De plus, certains propriétaires ne prennent pas soin de leurs propriétés, et il arrive souvent que les réparations ne soient pas effectuées pendant de longues périodes.</p> <p>Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le CRFM à info.nof60@cfmws.com.</p>
Est-il préférable de louer ou d'acheter une maison ?	<p>Aucune des options n'est nécessairement meilleure que l'autre. Les deux présentent des avantages et des inconvénients. Le problème le plus courant est lié à la disponibilité des logements.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le CRFM au 867-873-0700 poste 6859.</p>



FAQ sur la location de logements (logement civil) CON'T

Question :	Réponse :
Les frais d'entreposage sont-ils élevés à Yellowknife ?	<p>Les frais d'entreposage sont souvent élevés, et la plupart des unités ne sont pas chauffées. Certains sites d'entreposage consistent simplement en des conteneurs d'expédition installés sur un terrain sécurisé.</p> <p>Pour obtenir une liste des installations d'entreposage contacter le info.nof60@cfmws.com.</p>
À quoi puis-je m'attendre des propriétés à Yellowknife ?	<p>Voici à quoi vous attendre des propriétés :</p> <ul style="list-style-type: none">• La plupart des maisons n'ont pas de sous-sol et celles qui en ont sont souvent inachevées et la roche naturelle est exposée.• Les cours arrière sont principalement rocheuses, petites et souvent dépourvues de gazon.• Certaines cours ne sont pas clôturées.• Le stationnement est limité dans certains secteurs, mais il y a souvent de l'espace dans les rues pour stationner les véhicules secondaires ou les plus gros véhicules (bateaux, remorques, etc.).• La plupart des maisons n'ont pas de garage. Certaines ont plutôt des remises.• Dans certains quartiers, les maisons sont très près les unes des autres et sont souvent des maisons mobiles.
Y a-t-il des indemnités pour les militaires qui vivent dans un logement civil ?	<p>Oui, veuillez consulter la section sur l'indemnité d'isolement du guide d'affectation de Yellowknife : https://sbmfc.ca/yellowknife/relocation/reinstallation-a-yellowknife</p>
Les commodités seront-elles à proximité ?	<p>Dans la ville de Yellowknife, tout se trouve à 10 ou 15 minutes de route. Il y a des épiceries, des stations-service, des cliniques, des écoles et des parcs à chaque extrémité de la ville.</p> <p>Il est également assez facile de sortir de la ville pour explorer le territoire. Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour profiter de la nature.</p>